

République Rwandaise
Ministère de l'éducation
Nationale

1 dlc
4 pages

Comesp

25/6/1976



N° 07/22/1964

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE

Réf. N° :

Annexe :

Objet : Centre National des Archives du Rwanda.

- Monsieur NTIGASHIRA Simon
Directeur Général à la Présidence
- Monsieur GAKUBA Callixte
Directeur Général au Ministère de l'Éducation Nationale
- Monsieur IYAMURIMYE Pierre-Cleves,
Directeur au Ministère de l'Éducation Nationale
- Monsieur NSENGIRUKANA Théoneste
Directeur au Ministère de l'Éducation Nationale
- ✓ - Monsieur TWAGIRUKUNIZA Michel
c/o Ministère de l'Éducation Nationale
KIGALI.

Monsieur le Directeur Général,
Monsieur le Directeur,
Monsieur,

J'ai l'honneur de vous transmettre en annexe de la présente, le projet de décret-loi portant sur les Archives Nationales que vous avez élaboré lors de votre première réunion tenue en date du 10 juin 1976.

Votre commission tiendra sa deuxième réunion le 30 juin 1976, au même local à 8h00 précises, pour étudier l'ordre du jour ci-après : - Les amendements éventuels du texte ci-joint;
- Le préambule du décret-loi;
- l'exposé de motifs du décret-loi.

Le Directeur Général de la Culture
et des Beaux Arts,

NTIGURA Jean.

RÉPUBLIQUE RWANDAISE

Kigali, le



N° 07/22/1964

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE

Réf. N° :

Annexe :

Objet : Centre National des
Archives du Rwanda.

- Monsieur NTIGAMBA Simon
Directeur Général à la Présidence
- Monsieur GAKUBA Callixte
Directeur Général au Ministère de
l'Éducation Nationale
- Monsieur NYAMUNYI Pierre-Claude,
Directeur au Ministère de l'Éducation
Nationale
- Monsieur NYIRAGIRWA Théoneste
Directeur au Ministère de l'Éducation
Nationale
- Monsieur TWAGIRUKUNZA Michel
c/o Ministère de l'Éducation Nationale
KIGALI.

8.7.76

A.

Monsieur le Directeur Général,
Monsieur le Directeur,
Monsieur,

J'ai l'honneur de vous transmettre en annexe
de la présente, le projet de décret-loi portant sur les Archives Nationales que
vous avez élaboré lors de votre première réunion tenue en date du 10 juin 1976.

Votre commission tiendra sa deuxième réunion
le 30 juin 1976, au même local à 8h00 précises, pour étudier l'ordre du jour ci-
après : - Les amendements éventuels du texte ci-joint;
- Le préambule du décret-loi;
- l'exposé de motifs du décret-loi.

Le Directeur Général de la Culture
et des Beaux Arts,

NYIGURA Jean.



MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE

Réf. N° :

Annexe :

Objet : Centre National des Archives du Rwanda.

9

dos. UR7

25 JUIN 1976

Kigali, le

N° 07/24/1964

- Monsieur NDIKUMANA Ntare
Directeur Général à la Présidence
- Monsieur GABIRA Callixte
Directeur Général au Ministère de l'Éducation Nationale
- Monsieur KIMURU Pierre-Clément,
Directeur au Ministère de l'Éducation Nationale
- Monsieur NDIKUMANA Théodore
Directeur au Ministère de l'Éducation Nationale
- Monsieur NDIKUMANA Michel
c/o Ministère de l'Éducation Nationale

Monsieur le Directeur Général,
Monsieur le Directeur,
Monsieur,

J'ai l'honneur de vous transmettre en annexe de la présente, le projet de décret-loi portant sur les Archives Nationales que vous avez élaboré lors de votre première réunion tenue en date du 10 juin 1976.

Votre commission tiendra sa deuxième séance le 30 juin 1976, au même local à 08h00 précises, pour étudier l'ordre du jour ci-après :

- Les amendements éventuels du texte ci-joint;
- Le préambule du décret-loi;
- L'envoi de notice du décret-loi.

Le Directeur Général de la Culture et des Beaux Arts,

KIGALI, le 25 juin 1976.

[Signature]

25 JULY 1975

07/20/ 1964

EXPÉDIE

Centre National des
Archives du Canada.

- Monsieur MTHAMBIRA Simon
Directeur Général à la Présidence
- Monsieur GANDA Callisto
Directeur Général au Ministère de
l'Éducation Nationale
- Monsieur MASHUMU Pierre-Silvestre
Directeur au Ministère de l'Éducation
Nationale
- Monsieur MASHUMU Tadeo
Directeur au Ministère de l'Éducation
Nationale
- Monsieur TSHIRIRIKWA Michel
c/o Ministère de l'Éducation Nationale
KINSHASA.

Monsieur le Directeur Général,
Monsieur le Directeur,
Monsieur,

J'ai l'honneur de vous transmettre en annexe de la présente, le projet de décret-loi portant sur les archives Nationales que vous avez débatté lors de votre première réunion tenue en date du 10 juin 1975.

Votre commission tiendra sa deuxième réunion le 30 juin 1975, au même local à 8h30 précises, pour étudier l'ordre du jour ci-après :

- Les amendements éventuels du texte ci-joint;
- Le principe du décret-loi;
- L'aspect de notification du décret-loi.

Le Directeur Général de la Culture
et des Beaux Arts,

